



**COUR DES COMPTES  
EUROPÉENNE**

**PROGRAMME DE TRAVAIL 2010**

La Cour des comptes européenne (ci-après dénommée «la Cour») effectue les travaux suivants:

**des audits financiers**, qui portent sur la fiabilité des comptes ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. Ces audits sont généralement requis par la législation (notamment dans le cadre de la déclaration d'assurance, la «DAS») et concernent pour l'essentiel les comptes de chaque exercice dans leur ensemble;

**des audits de conformité**, qui constituent un élément clé des audits financiers. Ils consistent à évaluer si les opérations ou les systèmes relevant de domaines budgétaires spécifiques sont conformes aux règles et à la réglementation pertinentes en matière de recettes ou de dépenses;

**des audits de la performance**, qui concernent la bonne gestion financière (y compris l'optimisation des ressources). Ceux-ci portent sur des aspects de la gestion ou des aspects budgétaires particuliers et couvrent plusieurs exercices.

Les thèmes d'audit de la performance et de conformité sont **sélectionnés** à la discrétion de la Cour sur la base de critères tels que l'analyse des risques, les possibilités d'amélioration et l'intérêt public. Compte tenu de leur complexité et de leur caractère approfondi, plus d'une année est généralement nécessaire à leur réalisation.

La Cour publie les résultats de ses travaux d'audit dans les types de rapports suivants :

**les rapports annuels** - les résultats des audits financiers y sont présentés sous la forme de déclarations d'assurance relatives au budget général et aux Fonds européens de développement. Ces deux rapports sont publiés simultanément en novembre;

**les rapports annuels spécifiques**, qui présentent les résultats des audits financiers relatifs aux agences et aux organismes de l'UE;

**les rapports spéciaux**, qui présentent les résultats des audits de la performance et de conformité sélectionnés. Ces rapports peuvent être publiés à tout moment de l'année.

En outre, la Cour est invitée à rendre un **avis** sur les dispositions législatives, qu'elles soient nouvelles ou actualisées, ayant une incidence financière.

La Cour - de même que d'autres institutions supérieures de contrôle - effectue ses travaux dans le respect des **normes internationales d'audit**, afin de garantir le niveau professionnel le plus élevé et de pouvoir agir de manière indépendante et objective, comme cela est exigé de tout auditeur externe.

## **LES TRAVAUX DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE PRÉVUS EN 2010**

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe de l'Union européenne. La majeure partie de ses ressources est consacrée à l'audit du budget général de l'Union européenne, mais la Cour réalise également l'audit des Fonds européens de développement et des agences et organismes de l'UE.

Le présent document donne un aperçu des travaux et de la production de la Cour prévus en 2010. Il renferme également des informations sur les **domaines d'intérêt** et les **nouveaux produits** de la Cour, ainsi que sur d'autres évolutions importantes pour la période 2009-2012, conformément à la stratégie d'audit de la Cour (de plus amples informations concernant la stratégie d'audit pour la période 2009-2012 peuvent être obtenues sur le site Web de la Cour: [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu)).

En 2010, la Cour envisage de publier au total 69 rapports, avis et documents, dont:

- 42 rapports annuels, y compris les rapports annuels relatifs au budget général, aux Fonds européens de développement et aux agences et organismes de l'UE;
- 20 rapports spéciaux;
- le rapport annuel d'activité de la Cour.

Les deux tableaux figurant en annexe présentent les principales **tâches d'audit sélectionnées et les études préliminaires** que la Cour effectuera en 2010.

### **i) Domaines d'intérêt pour la période 2009-2012**

La Cour n'est pas en mesure d'auditer tous les domaines de manière approfondie chaque année. Aussi sélectionne-t-elle ses tâches d'audit de la performance et de conformité de sorte à utiliser ses ressources de manière optimale. Pour sélectionner les tâches, un certain nombre de facteurs sont pris en considération, notamment les risques susceptibles d'affecter les dépenses en termes de

performance ou de conformité, le niveau des dépenses considérées, le temps écoulé depuis le dernier audit du domaine, les évolutions attendues en ce qui concerne les cadres réglementaire ou opérationnel, ainsi que l'intérêt politique et l'intérêt public.

En 2009, la Cour a recensé un certain nombre d'éléments nouveaux d'importance majeure à placer au centre de ses travaux pour la période 2009-2012:

- croissance et emploi, en particulier à la lumière de la réponse de l'UE à la crise économique et financière (plan européen pour la relance économique et autres mesures);
- changement climatique et Europe durable;
- l'Europe en tant que partenaire mondial;
- initiative «Mieux légiférer».

La Cour doit également répondre à certains changements, nouveaux ou en cours d'introduction, concernant la gestion et la comptabilité de l'UE, entre autres:

- la poursuite du développement d'un cadre de contrôle interne intégré, y compris la notion de risque acceptable;
- la clôture des programmes de dépenses précédents portant sur la période 2000-2006;
- l'exhaustivité, le caractère approprié et l'enregistrement des recouvrements et des corrections financières;
- l'augmentation du nombre d'agences, d'agences exécutives, d'entreprises communes et d'autres organismes.

## ii) **Priorités en 2010**

L'audit des domaines d'intérêt recensés ci-dessus trouve sa concrétisation par l'inscription au programme de travail annuel. S'agissant du programme de travail annuel 2010, la Cour a arrêté un certain nombre de thèmes prioritaires particuliers, notamment:

- le caractère pluriannuel de la plupart des dépenses, y compris les corrections forfaitaires et les recouvrements;

- l'innovation et le marché intérieur;
- le capital humain;
- l'énergie durable;
- la stratégie de la Commission visant à simplifier le cadre réglementaire pour les entreprises et les citoyens.

### iii) **Nouveaux produits**

La Cour s'efforce d'élargir l'éventail de ses produits dans le domaine de l'audit entre 2009 et 2012. Pour ce faire, elle consultera ses principales parties prenantes externes pour s'assurer qu'elle a bien compris leurs différents besoins et pour déterminer de quelle manière elle peut répondre à leurs attentes, tout en s'acquittant de la mission qui lui a été confiée par le traité.

La Cour prévoit entre autres:

- un **rapport de suivi** spécifique qui sera davantage centré sur les mesures prises pour donner suite aux précédents rapports d'audit de la performance;
- la publication de rapports d'audit de la performance **transversaux**, de façon à présenter, sous une forme consolidée, des constatations et des conclusions relatives à des domaines politiques. En 2009, des travaux préliminaires ont été réalisés pour un thème transversal (environnement);
- un document intitulé «Améliorer la gestion financière du budget de l'Union européenne: risques et défis», fondé sur les rapports annuels et spéciaux récemment publiés. La Cour élaborera le document début 2010 en prévision de l'entrée en fonction de la nouvelle Commission.

Par ailleurs, la Cour consolidera son **rapport annuel d'activité**, en s'efforçant de l'élaborer dans de meilleurs délais et d'en améliorer la présentation.

#### iv) Déclaration d'assurance

Une part non négligeable des ressources dont dispose la Cour est consacrée à l'audit financier, qui prend la forme d'une **déclaration d'assurance** (également appelée «DAS»). Il s'agit notamment d'examiner et de tester, pour chaque exercice, les comptes et les opérations relevant du budget général de l'Union européenne et des Fonds européens de développement, ainsi que les états financiers des 40 agences et organismes de l'UE. Les travaux sont réalisés entre le mois de septembre de l'année n et le mois de juin de l'année n + 1, de manière à ce que les rapports annuels puissent être publiés en novembre de l'année n + 1, conformément aux dispositions du règlement financier. C'est ainsi qu'en 2010, la Cour achèvera et publiera la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2009, tandis que débiteront les travaux relatifs à l'exercice 2010.

Les travaux sous-jacents à la déclaration d'assurance couvrent les deux aspects pour lesquels la Cour doit, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, formuler chaque année une opinion: **la fiabilité des comptes** ainsi que **la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes**. Lorsqu'elle en a la possibilité, la Cour prend par ailleurs en considération les résultats des travaux d'**autres auditeurs** et les prises de position contenues dans les **rapports annuels d'activité** des directeurs généraux de la Commission, ainsi que l'utilisation faite par la Commission des résumés annuels fournis par les États membres (de plus amples informations concernant l'approche DAS peuvent être obtenues sur le site Web de la Cour: [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu)).

Les travaux de la Cour visent à fournir des conclusions claires sur l'état de la comptabilité et de la gestion financière dans les différents domaines budgétaires, ainsi qu'à formuler des **recommandations** pratiques et d'un bon rapport coûts/avantages quant aux améliorations qui peuvent être apportées.

Dans le cadre de son audit de l'exercice 2009, la Cour s'attachera à examiner les nombreuses dépenses de l'Union ayant un caractère **pluriannuel** et s'intéressera à l'incidence de ce dernier sur les constatations relatives à l'exercice considéré. Elle accordera à nouveau une attention particulière aux recouvrements, aux remboursements et aux corrections, ainsi qu'à la mesure dans laquelle l'on peut

considérer que ceux-ci compensent les insuffisances et les niveaux d'erreurs constatés.

Le **rapport annuel** de la Cour relatif au budget général pour l'exercice 2009 continuera de s'appuyer sur la nouvelle structure introduite pour la première fois dans le cadre du rapport 2007, qui tient compte de la réorganisation du budget. Les constatations sont présentées dans des chapitres regroupant logiquement des domaines politiques correspondant dans une large mesure, mais pas complètement, aux nouvelles rubriques du cadre financier. La Cour s'efforcera encore d'améliorer la clarté et la cohérence de la présentation de ses résultats et conclusions, afin d'en favoriser la compréhension et la lisibilité et de permettre une comparaison plus facile avec et entre les groupes de politiques, ainsi qu'entre les exercices.

### **Tâches d'audit de la performance et de conformité sélectionnées en 2010**

Les travaux et produits prévus en 2010 sont présentés en fonction des rubriques du cadre financier, avec l'indication des domaines politiques concernés. De plus amples informations concernant les différentes tâches à terminer avant fin 2010 sont fournies dans l'annexe.

Les encadrés ci-après présentent, pour chaque rubrique, des informations sur les rapports spéciaux dont la publication est prévue en 2010<sup>1</sup>:

#### **Développement durable** – *compétitivité pour la croissance et l'emploi (1a)*

- Les infrastructures ferroviaires de l'UE (couvrant également le point 1b du cadre financier)
- Les infrastructures de recherche
- L'action de mobilité du programme Leonardo da Vinci

---

<sup>1</sup> À ce stade, le titre et la date de publication prévue sont purement indicatifs. La Cour peut choisir de publier ou non les résultats de ses audits sélectionnés sous la forme de rapports spéciaux. La décision de publier est prise au cas par cas, et tient compte d'une utilisation optimale des ressources humaines et financières de la Cour.

### **Développement durable** – *cohésion pour la croissance et l'emploi (1b)*

- Les projets dans le domaine du tourisme cofinancés par le FEDER
- Les actions de formation professionnelle destinées aux femmes cofinancées par le Fonds social européen
- L'approvisionnement public en eau potable

### **Conservation et gestion des ressources naturelles** (2)

- La restructuration de l'industrie sucrière
- L'expiration des droits RPU
- POSEI – mesures spécifiques pour les régions ultrapériphériques
- L'agroenvironnement
- LEADER
- La procédure d'apurement des comptes
- L'audit sur les recouvrements dans le cadre de la PAC

### **L'UE en tant que partenaire mondial** (4)

- L'aide de préadhésion à la Turquie
- La mise en œuvre de l'aide de l'UE par l'intermédiaire des Organisations des Nations unies
- L'appui du FED à l'intégration économique régionale en Afrique de l'Est et de l'Ouest
- L'aide de l'UE dans le Caucase du Sud

### **Administration** (5)

- Le système d'analyse d'impact de la Commission
- Le suivi du rapport spécial n° 1/2005 relatif à la gestion de l'Office européen de lutte antifraude

## **Recettes**

- Les procédures douanières d'importation simplifiées

**COUR DES COMPTES EUROPÉENNE - TÂCHES D'AUDIT SÉLECTIONNÉES POUR L'EXERCICE 2010**

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier	Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°	Titre	Description		
<b>Ingénierie financière</b>	1 a Croissance durable: <b>compétitivité</b> pour la croissance et l'emploi	1	Affaires économiques et financières	L'économie de l'UE repose sur les petites et moyennes entreprises. L'accès limité aux moyens de financement représente le principal obstacle à l'innovation auquel sont confrontées les PME. La crise financière actuelle a probablement aggravé la situation, et il est dès lors important d'améliorer l'accès des PME aux moyens de financement. S'agissant de la période 2000-2006, le montant total pour les "mesures d'ingénierie financière" s'élève à 1,6 million d'euros dans l'UE-25.	Déterminer si les mesures d'ingénierie financière dans le cadre du FEDER apportent une valeur ajoutée et améliorent l'accès des PME aux moyens de financement.
<b>Mécanisme de garantie en faveur des PME</b>	1 a Croissance durable: <b>compétitivité</b> pour la croissance et l'emploi	1	Affaires économiques et financières	L'audit concerne le soutien financier apporté par l'UE au mécanisme en faveur des PME. Il s'agit principalement de mesures dont le mandat a été confié au FEI (dans le contexte du programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise et le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation).	Déterminer si la gestion de ce mécanisme s'est avérée efficace.
<b>Gestion, par la DG Concurrence, de la politique en matière d'aides d'État</b>	1 a Croissance durable: <b>compétitivité</b> pour la croissance et l'emploi	3	Concurrence	La politique en matière d'aides d'État, fondée sur l'article 87 du traité, est l'un des trois principaux instruments de la politique de la concurrence de la Commission, gérés par la direction générale de la concurrence. Les deux autres concernent les cartels et l'abus de position dominante.	L'audit visera à évaluer l'efficacité de la gestion du contrôle des aides d'État par la direction générale de la concurrence.
<b>Interventions de l'UE dans le domaine des infrastructures ferroviaires</b>	1 a Croissance durable: <b>compétitivité</b> pour la croissance et l'emploi	6	Énergie et transports	Le réseau transeuropéen de transport (réseau ferroviaire RTE-T) représente environ 35 % du réseau global des infrastructures ferroviaires de l'Union européenne. Le RTE-T comporte 30 axes prioritaires internationaux, dont le coût global s'élève à quelque 400,6 milliards d'euros.	Déterminer si les interventions de l'UE dans les domaines du financement des infrastructures ferroviaires et des mesures politiques correspondantes ont permis d'améliorer de manière rentable la performance des corridors de transport européens.
<b>Infrastructures de recherche</b>	1 a Croissance durable: <b>compétitivité</b> pour la croissance et l'emploi	8	Recherche	Le programme vise à promouvoir le développement d'infrastructures de recherche dans les domaines de la science et de la technologie couverts par l'article 163 du traité.	Déterminer si la Commission a géré efficacement les régimes de soutien "Construction de nouvelles infrastructures" et "Études préparatoires" et, ainsi, contribué à la réalisation des objectifs de l'activité "Infrastructures de recherche".

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier	Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°	Titre	Description		
Déclassement des centrales nucléaires	1 a Croissance durable: <b>compétitivité</b> pour la croissance et l'emploi	10 6	Recherche directe Énergie et transport	Le démantèlement est la phase finale du cycle de vie d'une installation nucléaire. Il s'inscrit dans une stratégie générale de restauration de l'environnement à l'issue des activités industrielles. Dans l'EU-27, un nombre total de 152 réacteurs nucléaires sont en activité dans 15 États membres. Pour sa part, l'UE s'est engagée à soutenir le démantèlement et les activités connexes par un appui financier significatif (2,8 d'euros). La gestion des activités et l'acheminement de l'aide financière sont assurés par la BERD et par des agences de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires.	Déterminer dans quelle mesure les objectifs associés aux programmes de démantèlement des centrales nucléaires en Bulgarie, en Lituanie et en Slovaquie et fixés pour les dix premières années ont été atteints.
Action de mobilité du programme Leonardo da Vinci	1 a Croissance durable: <b>compétitivité</b> pour la croissance et l'emploi	15	Éducation et culture	Leonardo da Vinci est le programme d'action pour la mise en œuvre de la politique de l'Union européenne en matière de formation professionnelle. Il soutient et complète les actions des États membres.	Déterminer si les objectifs du programme sont atteints et si la gestion par les agences nationales est efficace.
Administration en ligne	1 b Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Le conseil européen de Feira en 2000 a lancé l'initiative communautaire e-Europe afin que la société de l'information joue un rôle de plus en plus important dans les programmes de développement réalisés au moyen des Fonds structurels. La stratégie européenne relative à la société de l'information est mise en œuvre dans les plans d'action e-Europe dont les principaux objectifs pour l'UE sont notamment: des services publics modernes en ligne, l'administration en ligne, la sécurité des infrastructures de l'information, ainsi que l'évaluation comparative et la diffusion des bonnes pratiques.	Déterminer si les dépenses de l'UE en matière d'administration en ligne ont été efficaces.
Réseaux publics d'approvisionnement en eau	1 b Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Une eau propre et salubre est une ressource naturelle indispensable à la vie humaine et à la plupart des activités économiques. La gestion efficiente des ressources naturelles, en particulier de l'eau, est l'un des principaux objectifs de la stratégie en matière de développement durable.	Déterminer si les objectifs des projets d'approvisionnement en eau ont été atteints et s'ils l'ont été au meilleur coût.

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°		Titre	Description		
Tourisme et culture	1 b	Croissance durable: <b>cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Pour un certain nombre de régions de l'UE, le tourisme revêt une importance socio-économique considérable. Dans certains cas, il constitue même la principale activité économique. Les Fonds structurels (essentiellement le FEDER) soutiennent ce secteur au moyen d'investissements productifs, en particulier dans les infrastructures physiques (hébergement), les services, la promotion des sites touristiques, le patrimoine naturel, les conférences et les foires. L'objectif ultime de ces efforts est de développer la croissance et l'emploi. Le secteur du tourisme est étroitement lié à l'évolution d'autres secteurs, comme le transport et l'environnement.	Déterminer si les besoins en matière de développement dans le secteur du tourisme ont été définis de manière appropriée et si les mesures cofinancées ont permis de répondre de façon efficace et efficiente à ces besoins.
Capacités correctrices (recouvrements)	1	a, Croissance durable: b <b>concurrence et cohésion</b> pour la croissance et l'emploi	Tous		La Commission et les États membres se partagent la gestion des dépenses relevant des Fonds structurels. En premier lieu, le contrôle et le remboursement des coûts supportés par les bénéficiaires sont effectués par les autorités nationales désignées, qui sont ensuite elles-mêmes remboursées par la Commission. Celle-ci évalue la fiabilité des systèmes de gestion et de contrôle des États membres afin de déterminer la légalité, la régularité et l'efficacité des dépenses. Lorsqu'elle détecte des faiblesses, la Commission peut demander aux États membres de prendre des mesures correctrices; elle peut suspendre les paiements et/ou procéder à des corrections financières portant sur les dépenses imputables au budget général.	Déterminer si la Commission a pris des mesures correctrices appropriées après avoir détecté des faiblesses et si les systèmes de gestion et de contrôle mis en place par les États membres ont été améliorés en conséquence.
Agroenvironnement	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Les mesures agroenvironnementales ont été introduites dans la politique agricole de l'UE vers la fin des années 80. L'agroenvironnement couvre un large éventail de régimes, de programmes et de pratiques agricoles. Selon le régime et les pratiques agricoles, l'incidence peut être différente, par exemple sur la qualité de l'eau, la biodiversité, la préservation des sols et le maintien des éléments de paysage.	Déterminer si les dépenses contribuent efficacement à l'amélioration des conditions environnementales.

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°		Titre	Description		
<b>Procédure d'apurement des comptes</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Les dépenses agricoles se sont élevées à environ 54 milliards d'euros au cours de l'exercice 2008, ce qui correspondait à près de la moitié des paiements de l'UE pour cette année. La gestion de ces dépenses est partagée entre la Commission et les États membres: l'aide est versée par les autorités nationales désignées (les "organismes payeurs") qui, à leur tour, sont remboursées par la Commission. La validation définitive de ces dépenses s'effectue dans le cadre de la procédure d'apurement des comptes, par laquelle la Commission établit le montant des dépenses imputables au budget.	Déterminer l'efficacité de la procédure d'apurement des comptes actuelle dans le cadre de la validation des dépenses imputables au budget.
<b>Achèvement de l'audit sur les droits RPU</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	En 2006, le budget pour les paiements RPU s'est élevé à 14 635 milliards d'euros (soit 25 % environ du total des paiements effectués dans le domaine agricole). Les droits et les paiements RPU sont calculés automatiquement à l'aide d'informations contenues dans une base de données. Les systèmes informatiques constituent le pilier du système administratif.	Déterminer la fiabilité et l'efficacité du système des droits.
<b>Fonds européen pour la pêche</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Le Fonds européen pour la pêche est le nouvel instrument financier destiné au soutien du secteur de la pêche dans l'UE. Les actions sont mises en œuvre dans le cadre de programmes opérationnels nationaux.	Déterminer si les actions relevant du Fonds européen pour la pêche contribuent à réduire la surcapacité de la flotte de pêche de l'UE.
<b>Investissements dans les exploitations agricoles</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>		Agriculture et développement rural	Le FEADER permet de soutenir la modernisation des exploitations agricoles afin de leur permettre d'accroître leurs performances et de respecter les normes de l'UE, l'objectif général étant l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier.	Déterminer si les dépenses de l'UE sont ciblées et efficaces.
<b>Qualité des denrées alimentaires</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	En 1992, l'UE a engagé une politique en matière de désignation des produits de qualité. Le cadre réglementaire a été actualisé pour la dernière fois en 2006, dans le but de simplifier le système. En 2008, la Commission a publié un livre vert sur la qualité des produits agricoles.	Déterminer si les producteurs ont bénéficié du système de désignation des produits de qualité, si les appellations des produits enregistrés sont suffisamment protégées contre les abus ou les imitations, et si les consommateurs peuvent avoir confiance dans les labels de qualité européens.
<b>Sécurité alimentaire concernant la viande importée</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	La sécurité alimentaire est devenue une préoccupation politique de premier plan. Le principe de base sous-jacent au système communautaire de contrôles sanitaires des importations de viande est que les produits entrant sur le territoire de l'UE doivent satisfaire à des exigences sanitaires.	Déterminer si la gestion, par la Commission, du système de contrôles sanitaires des importations de viande est satisfaisante.

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°		Titre	Description		
Leader	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Leader est le programme de l'UE fondé sur une approche "ascendante" pour la mise en œuvre du développement rural. L'aide financière est octroyée à des "groupes d'action locale" pour la mise en œuvre de stratégies de développement local, généralement au moyen de subventions en faveur de projets locaux.	Déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre de Leader a apporté une valeur ajoutée au développement rural.
POSEI - mesures spécifiques en faveur des régions ultrapériphériques	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Le règlement n° 247/2006 du Conseil vise à rationaliser les mesures du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité ("POSEI") afin d'en améliorer l'efficacité. La réforme implique un changement de la philosophie sous-tendant l'aide en question en introduisant un processus décentralisé de prise de décision et des dispositions simplifiées en matière de gestion. Les actions régies par le règlement couvrent trois domaines: le régime spécifique d'approvisionnement, les mesures en faveur des productions agricoles locales et les mesures d'accompagnement.	Déterminer si les programmes présentés par les États membres concourent aux objectifs du régime, s'ils ont été mis en œuvre de manière à atteindre les objectifs établis et si la Commission a évalué dans quelle mesure la nouvelle approche permet d'atteindre l'objectif fixé d'améliorer l'efficacité de la mesure.
Recouvrements	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Le règlement (CE) n° 2988/95 du Conseil dispose que les contrôles administratifs, les mesures et les sanctions doivent être efficaces, proportionnés et dissuasifs et qu'ils doivent assurer une protection adéquate des intérêts financiers de l'Union.	Déterminer quelles dispositions ont été prises en matière de pénalités et de sanctions au titre de la PAC, dans quelle mesure elles répondent aux objectifs du règlement et pourraient être simplifiées, si elles sont bien appliquées, et si les montants en cause sont correctement recouverts et enregistrés.
Restructuration du secteur du sucre	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	La réforme du secteur du sucre, qui est entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> juillet 2006, vise à assurer la pérennité de la production sucrière européenne, à améliorer la compétitivité du secteur et sa capacité à tenir compte des besoins du marché, à renforcer la position de l'UE dans les négociations sur le commerce mondial et à rendre l'industrie plus compétitive.	Déterminer si la restructuration du secteur du sucre a été efficace.
Petites lignes budgétaires - Distribution de lait et fruits aux écoliers	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>		Agriculture et développement rural	La Commission soutient des programmes de distribution gratuite de lait dans les écoles depuis 1999, ainsi que de fruits depuis 2009, en vue d'encourager le changement des habitudes de consommation des jeunes.	Déterminer si les dépenses de l'UE sont efficaces.
Déconcentration - 2 <sup>e</sup> phase	4	L'UE en tant que <b>partenaire mondial</b>	19	Relations extérieures	Le processus de déconcentration des responsabilités en matière de gestion de projets, du siège de la Commission vers les délégations, a commencé en 2002 et s'est achevé en 2005. Au terme de celui-ci, quelque 80 % des crédits relevant de la DG AIDCO sont gérés par les délégations. Afin de répondre aux nouveaux besoins résultant de la déconcentration, la direction générale a entrepris en mars 2005 une restructuration majeure de ses services en réduisant les effectifs dans les directions géographiques et en créant une nouvelle direction E chargée de l'appui à la qualité des opérations, notamment en faveur des délégations.	Déterminer si la déconcentration a eu une incidence sur la rapidité et la qualité de la fourniture de l'aide.

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°		Titre	Description		
<b>Éducation (aide au développement fournie par l'UE en faveur de l'éducation)</b>	4	L'UE en tant que <b>partenaire mondial et FED</b>	19	Relations extérieures	Une assistance au titre du budget général et des FED est apportée aux pays en développement dans le secteur de l'éducation. Le principal objectif de l'aide financière est l'enseignement primaire, bien que des crédits soient également affectés à l'enseignement secondaire et post-secondaire, à la formation des maîtres, ainsi qu'au développement des politiques et de l'administration dans le secteur de l'éducation.	Déterminer si la Commission s'est dotée d'une stratégie cohérente pour le secteur de l'éducation, s'il existe un véritable partenariat entre elle et les pays bénéficiaires, et si l'appui budgétaire sectoriel est plus efficient et plus efficace que l'appui par projet.
<b>Aide de l'UE octroyée par l'intermédiaire des Organisations des Nations unies aux pays touchés par des conflits</b>	4	L'UE en tant que <b>partenaire mondial</b>	19	Relations extérieures	Des aides au titre du budget général et des FED sont acheminées par l'intermédiaire d'organisations des Nations unies. Des aides de la Commission sont de plus en plus souvent déployées par ces organisations, que ce soit dans le domaine de l'aide d'urgence, des situations post-conflits, des programmes de développement traditionnels ou de Fonds plus vastes gérés par les organisations des Nations unies.	Déterminer si les besoins sont évalués correctement et si les projets sont mis en œuvre de manière économique et efficiente.
<b>Aide de l'UE dans le Caucase du Sud</b>	4	L'UE en tant que <b>partenaire mondial</b>	19	Relations extérieures	Après l'élargissement de 2004, l'UE a lancé l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Le budget alloué à l'IEVP, qui s'élève à 5,6 milliards pour la période 2007-2010, vise à promouvoir les liens économiques et politiques avec les nouveaux États voisins de l'UE et à garantir la stabilité.	Déterminer si le recours au nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) est en bonne voie dans le Caucase du Sud.
<b>Appui budgétaire (dans les États ACP et les pays d'Asie et d'Amérique latine)</b>	4	L'UE en tant que <b>partenaire mondial et FED</b>	19 21	Relations extérieures Relations avec les États ACP	Le volume de l'appui budgétaire direct a augmenté considérablement au cours des dernières années et représente actuellement quelque 28 % des crédits du 9 <sup>e</sup> FED. Pour les pays africains qu'elle soutient, l'aide de l'UE en faveur du développement représente en moyenne 27 % de l'ensemble des décaissements au titre de l'appui budgétaire direct et la Banque mondiale 50 %.	Déterminer si les montants de l'appui budgétaire octroyés sont appropriés, si cet appui est efficace et efficient, et si la Commission a organisé ses services de manière à en assurer une gestion efficiente.
<b>Développement rural, agriculture et sécurité alimentaire</b>	4	L'UE en tant que <b>partenaire mondial</b>	21	Relations avec les États ACP	La communication "Lutte contre la pauvreté rurale" présente la politique et l'approche de l'UE en matière de développement rural dans les pays en développement. Les principaux axes en sont les suivants: encourager une croissance économique rurale reposant sur une large assise, soutenir le développement social et humain, garantir une gestion durable des ressources naturelles, réduire la vulnérabilité aux risques et traiter l'exclusion politique et sociale des pauvres des zones rurales.	Déterminer si le concept global est formulé de telle manière que des politiques efficaces puissent être développées et si les problèmes rencontrés avec l'approche par projet peuvent être résolus en passant à une approche sectorielle.

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°		Titre	Description		
<b>Aide de l'UE à la Croatie</b>	4	L'UE en tant que <b>partenaire mondial</b>	22	Élargissement	En tant que pays candidat, la Croatie bénéficie d'une aide de préadhésion de la Commission. Dans le cadre du système de mise en œuvre décentralisée, la Commission conserve la responsabilité générale pour la gestion de l'aide de préadhésion mise en œuvre par les agences gouvernementales croates agréées par la Commission.	Déterminer si l'aide de préadhésion octroyée à la Croatie a été gérée et dépensée efficacement.
<b>Suivi du rapport spécial</b>	5	Administration	26	Administration	Suivi du rapport spécial n° 1/2005 relatif à l'OLAF	Déterminer si les Institutions ont donné suite aux recommandations formulées dans un rapport spécial récemment publié.
<b>Système d'analyse d'impact de la Commission</b>		Tous		Tous	On peut définir le système d'analyse d'impact comme "le processus d'analyse systématique des incidences probables de l'intervention des pouvoirs publics". Une analyse d'impact formelle est requise pour tous les points figurant dans le programme législatif et le programme de travail de la Commission, qui comprend en général toutes les propositions réglementaires.	Déterminer si le système d'évaluation d'impact de la Commission permet effectivement de "mieux légiférer".
<b>Procédure douanière n° 42: TVA sur les importations</b>		Recettes		Recettes	Les marchandises importées dans un État membre mais destinées à être par la suite livrées ou transférées dans un autre État membre sont exonérées de la TVA dans l'État membre importateur. La TVA est appliquée dans l'État membre destinataire.	Évaluer si la Commission et les États membres ont établi un cadre réglementaire et de contrôle correct pour ce qui concerne la procédure douanière n° 42.
<b>Procédures simplifiées et procédures d'apurement au niveau local</b>		Recettes		Recettes	Les procédures simplifiées comprennent l'utilisation de formulaires ou de documents commerciaux partiellement complétés, ainsi que des procédures d'apurement au niveau local, par lesquelles des marchandises sont déclarées pour un régime douanier au moyen d'un enregistrement dans les propres comptes des contribuables.	Déterminer si les dispositions réglementaires et les procédures de contrôle élaborées par la Commission et appliquées par les États membres atténuent les risques inhérents aux procédures simplifiées de manière à assurer une perception adéquate des ressources propres traditionnelles et l'application des mesures non budgétaires de la politique commerciale de l'Union.
<b>Gestion, par la Commission, des recettes ne provenant pas des ressources propres</b>		Recettes		Recettes	Outre les ressources propres et les excédents, le budget de l'UE est constitué de taxes diverses, de retenues effectuées sur les rémunérations du personnel, de recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions, telles que les recettes tirées de ventes, d'investissements ou de prêts, de contributions et de restitutions dans le cadre des accords et programmes de l'UE, d'intérêts de retard et autres intérêts sur les amendes, ainsi que d'opérations d'emprunts et de prêts.	Déterminer si les systèmes permettant à la Commission de constater, d'enregistrer et de percevoir ces recettes sont efficaces et conformes au cadre légal et aux règles internes.



## COUR DES COMPTES EUROPÉENNE - ÉTUDES PRÉLIMINAIRES EN 2010

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	N°	Description	Titre	Description		
Participation financière de l'UE à des opérations de capital-risque	1 a	Croissance durable: <b>compétitivité</b> pour la croissance et l'emploi	1	Affaires économiques et sociales	L'audit concerne le soutien financier apporté par l'UE à des opérations de capital-risque, pour lesquelles le secteur bancaire a été mandaté. Il s'agit principalement de mesures dont le mandat a été confié au FEI (dans le contexte du programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise et le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation).	Déterminer si les opérations de capital-risque de la Commission, le suivi des opérations et les évaluations sont réalisés d'une manière satisfaisante.
Aide des Fonds structurels en faveur des ports maritimes	1 a	Croissance durable: <b>compétitivité</b> pour la croissance et l'emploi	6	Énergie et transport	La stratégie UE 2020 présentée par la Commission confirme que la modernisation et l'interconnexion des infrastructures, la meilleure intégration des réseaux de transport et la mise en place d'alternatives au transport routier contribuent toutes à l'émergence d'une économie compétitive et plus verte. Les Fonds structurels représentent la source principale de financement en matière de ports et de liaisons intermodales: pour la période 2000-2006, 3,4 milliards d'euros de dépenses ont été alloués aux ports maritimes et aux ports de navigation intérieure.	Déterminer si les projets relevant des Fonds structurels et concernant les ports maritimes bénéficient au transport durable dans l'UE.
Aide directe pour des types particuliers d'agriculture et pour la production de qualité	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Dans le cadre des mesures de marché couplées (mise en œuvre partielle du RPU), les États membres peuvent conserver jusqu'à 10 % de la composante des plafonds nationaux correspondant à chaque secteur soumis au RPU. Le recours à ces fonds permet aux États membres d'accorder annuellement un paiement supplémentaire aux agriculteurs des secteurs concernés, destiné à des types particuliers d'agriculture, qui sont importants pour la protection ou l'amélioration de l'environnement ou pour le renforcement de la qualité et la commercialisation de produits agricoles répondant aux conditions définies par la Commission.	Déterminer si les objectifs définis individuellement par les États membres pour les secteurs concernés contribuent à l'objectif général des dépenses et si ces objectifs ont été atteints pour les secteurs en cause.
Aide directe au secteur animal	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	La réforme de la PAC 2003 a permis de découpler l'aide de la production. Toutefois, les États membres ont pu opter pour le maintien des subventions liées à la production animale sous certaines conditions. Les primes concernent les vaches allaitantes, certains types de bovins, d'ovins et de caprins.	Déterminer si le maintien de l'aide liée (couplée) à la production animale constitue un outil de support efficace et efficient.

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	N°	Description	Titre	Description		
<b>Agriculture biologique</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	L'agriculture biologique met l'accent sur la protection de l'environnement et le bien-être des animaux. Il existe environ 180 000 agriculteurs biologiques (1,6 % de l'ensemble des producteurs) et environ 4 % de la superficie agricole de l'UE est utilisée à cette fin. Le FEADER soutient plus de la moitié des agriculteurs biologiques de l'UE, de manière à compenser les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de leur engagement en faveur de l'agriculture biologique. D'autres mesures permettent également de soutenir les agriculteurs biologiques, telles que des formations professionnelles, la modernisation d'exploitations agricoles, l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles, et la participation à des régimes de qualité alimentaire.	Les questions d'audit seront clairement formulées lorsque les résultats de l'étude préliminaire seront connus.
<b>Simplifier et mieux légiférer</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	Parallèlement aux réformes de la PAC, la Commission a également lancé des projets visant à simplifier le fondement juridique des organisations communes des marchés et la mise en œuvre des régimes, ainsi qu'à réduire la charge administrative des agriculteurs et des organismes administratifs dans les États membres.	Les questions d'audit seront clairement formulées lorsque les résultats de l'étude préliminaire seront connus.
<b>Abattoirs dans les nouveaux États membres</b>	2	Conservation et gestion des <b>ressources naturelles</b>	5	Agriculture et développement rural	À la suite de l'adoption, par la Commission, du "livre blanc sur la sécurité alimentaire" en 2000, l'UE a pris un certain nombre d'initiatives visant à améliorer les questions vétérinaires et d'hygiène pour la production alimentaire. Les nouveaux États membres ont bénéficié d'une aide au titre de SAPARD en vue de garantir la conformité de leurs abattoirs avec les normes en vigueur.	Les questions d'audit seront clairement formulées lorsque les résultats de l'étude préliminaire seront connus.
<b>Programmes concernant les Fonds de solidarité et pour la migration relevant du cadre financier 2007-2013</b>	3 a	Liberté, sécurité et justice	18	Espace de liberté, de sécurité et de justice	Le programme-cadre "Solidarité et gestion des flux migratoires" aborde les responsabilités des États membres en matière de gestion intégrée des frontières extérieures des États membres de l'UE et de mise en œuvre des politiques communes d'asile et d'immigration. Les États membres perçoivent des aides provenant de quatre fonds en fonction des efforts qu'ils déploient en faveur de l'UE prise dans son ensemble.	Les questions d'audit seront clairement formulées lorsque les résultats de l'étude préliminaire seront connus.
<b>Routes dans les États ACP</b>	4	L'UE en tant que <b>partenaire mondial</b>	21	Relations avec les États ACP	Dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE de 2006, l'Afrique et l'UE visent à accroître l'interconnexion en investissant dans l'amélioration des infrastructures le long des corridors de transport routier transafricains. Il importe d'investir dans le transport régional pour permettre à un grand nombre de petits pays sans littoral de se développer grâce à la croissance et au commerce. Le secteur routier est le principal secteur d'intervention financé par les derniers FED, et représente 25 % des dépenses dans les pays ACP. De plus en plus souvent, la Commission utilise une approche d'appui aux politiques sectorielles (appui budgétaire, notamment), traditionnellement mise en œuvre par l'intermédiaire de projets de construction routière.	Les questions d'audit seront clairement formulées lorsque les résultats de l'étude préliminaire seront connus.

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de l'étude
	N°	Description	Titre	Description		
Approvisionnement en eau et installations sanitaires	4	L'UE en tant que partenaire mondial	19 et 21	Relations extérieures et relations avec les États ACP	L'un des trois volets de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) 7 consiste à "réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base". En 2002, l'UE a lancé l'initiative européenne pour l'eau afin de contribuer à la réalisation de l'OMD 7. L'aide communautaire est apportée par l'intermédiaire du FED et du budget général.	Les questions d'audit seront clairement formulées lorsque les résultats de l'étude préliminaire seront connus.
Gestion du capital humain à la Commission	5	Administration	24 à 27 et 29	Dépenses administratives et autres	Le capital humain de la Commission constitue son atout le plus précieux. Un personnel efficace et moderne s'avère essentiel pour assurer la mise en œuvre réussie des objectifs stratégiques et opérationnels de l'UE. Le statut des fonctionnaires offre un cadre permettant d'assurer l'indépendance et la permanence des ressources humaines de la Commission.	Les questions d'audit seront clairement formulées lorsque les résultats de l'étude préliminaire seront connus.
Perception des redevances dans les agences autofinancées		Divers		Divers	Les agences de l'UE bénéficient dans une large mesure de fonds provenant du budget général de la Commission. Six agences de l'UE perçoivent des redevances, lesquelles servent à financer intégralement ou en partie leurs activités. La détermination et la perception des redevances ont des incidences non négligeables sur la mise en œuvre des activités de ces agences.	Les questions d'audit seront clairement formulées lorsque les résultats de l'étude préliminaire seront connus.